

# REGLEMENT INTERIEUR

## Club Athlétique Fumacien

Affilié à la Fédération Française de Gymnastique

### Horaires :

---

Ils sont publiés sur le site internet du club : [www.gymfumay.fr](http://www.gymfumay.fr) et affichés en début de saison. Les adhérents seront avertis par mail en cas de changement d'horaire.

Pour que les cours puissent commencer à l'heure, il est demandé aux licenciés d'arriver 5 minutes avant l'horaire prévu afin de se préparer.

Les parents accompagneront leur enfant jusqu'aux portes du complexe sportif, le Club Athlétique Fumacien se dégage de toute responsabilité lors d'un accident à l'extérieur de celui-ci.

Les parents s'assureront de la présence de l'entraîneur et lui confieront leur enfant. En cas d'absence de l'entraîneur, l'association ne pourra pas être tenue pour responsable d'un éventuel sinistre survenant à l'adhérent dans le complexe sportif ou lors de son retour à domicile.

Les parents s'assureront également d'être à l'heure pour venir récupérer leur enfant en fin de séance. En cas de retard, les parents préviendront l'entraîneur rapidement dans la mesure du possible : Messenger Gym Fumay

Il est possible d'avoir un entretien avec l'entraîneur avant ou après l'entraînement. Les adhérents ou parents peuvent demander un rendez-vous au responsable technique en utilisant l'adresse mail : [cagyfumay@gmail.com](mailto:cagyfumay@gmail.com)

Il n'y a pas d'entraînements pendant les vacances scolaires françaises. Des stages peuvent être proposés selon les niveaux, à partir de 7 ans.

Les séances d'entraînements peuvent être annulées ou décalées les week-ends de compétition.

En cas d'absence de l'entraîneur, ou de conditions climatiques extrêmes, les entraînements peuvent aussi être suspendus. Un mail est alors envoyé aux adhérents concernés en cas d'annulation.

### Tarifs :

---

Les montants de l'adhésion sont fixés à chaque rentrée.

L'adhésion comprend la cotisation annuelle, la licence fédérale FFGym avec assurance et les frais de gestion administratifs. L'adhésion ne comprend pas les frais de stages, l'achat des tenues et les frais de déplacement en compétition.

Le paiement doit se faire à l'inscription via l'application HelloAsso en carte bancaire, en espèce, par chèque libellé à l'ordre du Club Athlétique Fumacien (C.A.F) ou par virement (demander le RIB par mail à [comitedirecteur.caf@gmail.com](mailto:comitedirecteur.caf@gmail.com))

Il est possible de demander un échelonnement du paiement :

- par chèque bancaire en 3 fois uniquement, à condition de régler le solde avant le 31 décembre de l'année en cours et de remettre les 3 chèques lors de l'inscription ;
- par virement automatique, jusqu'à 10 mensualités (les frais inhérents aux virements bancaires sont à la charge de l'adhérent), le plan de mensualisation devra être remis à l'inscription et joint au dossier d'inscription.

**Toute l'année commencée sera due en entier.**

Cependant, en cas de blessure grave ou maladie supérieure à 6 mois et dûment justifiée par un médecin, l'adhérent peut demander le reversement d'une partie de la cotisation au prorata des mois non effectués. Les frais de « licence et de gestion » ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement même au prorata des mois effectués.

## Inscriptions :

---

Les inscriptions se feront chaque année au cours de l'été. Elles seront à reconduire tous les ans. Elles se feront en fonction de l'encadrement disponible. Les adhérents de l'année précédente seront prioritaires du 15 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Aucun caractère de priorité ne sera accordé après cette date.

**A chaque inscription ou renouvellement, il sera demandé de :**

- Remplir le questionnaire en ligne disponible sur notre site internet.
- Imprimer et signer la fiche individuelle (complétée par les parents ou le tuteur légal).
- Fournir un certificat médical prouvant que l'adhérent est apte à participer activement aux entraînements ainsi qu'aux compétitions (attention la mention pratique de la compétition est OBLIGATOIRE pour les compétiteurs).

L'inscription ou le renouvellement ne sera effectif que si le dossier est complet. **Pour des raisons d'assurance, le pratiquant peut se voir refuser l'accès à la salle dans le cas contraire.**

Les responsables légaux s'engagent à déclarer tout changement d'adresse, de numéros de téléphone... en cours de saison. Ils s'engagent à transmettre les informations médicales importantes tels que allergies, maladies, orthèses...

## Assurances :

---

Tout gymnaste se blessant au cours de l'entraînement, doit en informer immédiatement son entraîneur. Le cas échéant, le gymnaste fournira, dans les trois jours, un certificat médical. La déclaration d'accident est à réaliser par l'adhérent ou son responsable légal.

**ATTENTION !!!** La compagnie d'assurance liée à la licence, comme toutes les assurances complémentaires, ne peut se substituer à la sécurité sociale. Cela implique nécessairement l'assujettissement direct ou indirect (enfant) du licencié au régime de la sécurité sociale ou assimilé.

Tout licencié peut souscrire des contrats d'assurance complémentaires en vue d'obtenir des garanties supplémentaires.

**Les gymnastes seront assurés lorsque leur licence FFGym sera validée. Pour les séances d'essai et les séances de découverte, le pratiquant doit être assuré via un contrat individuel de responsabilité civil périscolaire.**

## Autorisation parentale :

---

Lorsqu'ils déposent leur enfant à l'entraînement, sur une animation, en compétition ou tout autre organisation du club, les responsables légaux autorisent les entraîneurs, bénévoles et accompagnateurs :

- A donner, et à faire respecter, les consignes concernant la sécurité physique et affective de l'enfant.
- A prendre les mesures nécessaires en cas d'accident et à autoriser le transport vers l'hôpital par les services de secours.
- A transporter les enfants en véhicule personnel ou locatif lorsque l'organisation le prévoit.

## Groupes :

---

La composition des groupes gymniques est du ressort exclusif du responsable technique, de même que l'élaboration du calendrier des entraînements.

L'entrée ou le maintien dans le secteur compétitif est laissé à l'appréciation du ou des entraîneurs.

## Tenue :

---

Pour l'entraînement, les adhérents doivent se présenter dans la salle de gymnastique en tenue de sport appropriée : Justaucorps, léotard, legging, short, tee-shirt... de matière élastique et près du corps, pieds nus propres ou socquettes propres, ongles coupés, sans bijoux, pendentifs d'oreilles interdits. Le port de chaussettes ou de chaussons de gymnastique est obligatoire en cas de verrue ou de mycose. Les cheveux longs doivent être soigneusement attachés.

Pour les compétitions et représentations, les compétiteurs doivent se présenter munis de vêtements aux couleurs du club : tee-shirt club (ou noir), legging club (ou noir), veste club, socquettes blanches et baskets. Les justaucorps et léotards d'équipe seront achetés par le Club Athlétique Fumacien. Ils seront prêtés aux gymnastes lors des championnats par équipe. Pour les championnats individuels, le gymnaste portera un justaucorps ou léotard personnel. Les gymnastes devront apporter leur petit matériel (maniques, sangles, chaussons...)

Il convient d'indiquer le nom des enfants sur tous les effets personnels (vêtements, sacs, gourdes...)

Les chewing-gums sont strictement interdits. Les gourdes ou bouteilles d'eau doivent être déposées dans la salle et reprises après chaque entraînement.

Les encadrants peuvent utiliser une paire de chaussure de sport réservée à l'usage intérieur uniquement.

Aucun objet de valeur ne doit être laissé dans les vestiaires. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein du complexe ou lors des déplacements. Aucun dédommagement ne pourra être demandé au C.A.F.

## Communication :

---

Le site internet [www.gymfumay.fr](http://www.gymfumay.fr) rassemble les informations suivantes : Historique, équipe d'encadrement, statuts, règlement intérieur, chartes, PV d'Assemblée Générale, horaires, tarifs, modalité d'inscriptions, calendriers prévisionnels, localisation et moyens de contact. Toutes les inscriptions se font en ligne.

Chaque événement sera notifié par l'envoi d'un mail et un rappel sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram : Gym Fumay.

Dans le cadre des activités liées au Club Athlétique Fumacien, des photos et vidéos pourront être réalisées au cours de la saison. Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports, intégralement ou par extraits et notamment : presse, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Le Club Athlétique Fumacien s'interdit de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

- Si les parents ne souhaitent pas que leur enfant soit pris en photo/vidéo, ils doivent envoyer un mail à l'adresse [cagymfumay@gmail.com](mailto:cagymfumay@gmail.com) pour refuser le droit à l'image pour chaque saison sportive.

### CONTACT :

- Pour informer les entraîneurs d'une **ABSENCE** : Privilégiez Messenger : Gym Fuamy
- Pour tout renseignement sur les **INSCRIPTIONS** : Difficultés numériques, envois des documents, demandes d'attestations d'inscriptions, envois des Pass'Sport... : Via [inscriptionscaf@gmail.com](mailto:inscriptionscaf@gmail.com)
- Pour contacter le responsable technique : Via [cagymfumay@gmail.com](mailto:cagymfumay@gmail.com)
- Echanger par téléphone : 06.81.52.88.09 (Horaires de bureau, laissez un message si nécessaire)
- Contacter les membres du bureau : Via [comitedirecteur.caf@gmail.com](mailto:comitedirecteur.caf@gmail.com)

Il est demandé aux parents de ne pas utiliser le numéro de téléphone personnel des entraîneurs.

## Discipline :

---

Les consignes données par les entraîneurs doivent être scrupuleusement respectées.

### Il est interdit :

- D'entrer avec des chaussures dans la salle spécialisée de gymnastique.
- De boire ou manger dans la salle spécialisée (les gourdes doivent rester sur le banc)
- De s'asseoir sur les modules pédagogiques, tapis ou fosse de réception.
- D'utiliser la fosse de réception sans tapis additionnel.
- D'utiliser les agrès sans la présence d'un entraîneur.
- De détériorer volontairement le matériel ou les locaux.

Le non-respect des consignes pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent.

Chaque adhérent représente le C.A.F. Aussi, chaque manquement aux règles élémentaires de la politesse et de la tenue tant dans le langage que dans le comportement sera signalé par l'entraîneur responsable au comité. Celui-ci est à même de statuer sur les cas présentés et de prononcer l'exclusion de l'adhérent.

La coursive des gradins est un espace accessible aux spectateurs durant les entraînements. Une présence discrète est demandée. Aucune intervention ne doit perturber les cours dispensés. Il est demandé un silence absolu. Le comité directeur se réserve le droit de fermer cet espace à certaines périodes de préparation.

Pour les séances de baby-gym, l'enfant doit être accompagné d'un référent affectif de plus de 18 ans. Un seul adulte par séance pourra participer avec l'enfant.

En cas d'absence aux entraînements, il est demandé aux licenciés ou aux parents de ceux-ci de nous avertir. Des absences répétées sans motif important ainsi que les absences non justifiées pourront entraîner une non-priorité de réinscription la saison suivante.

Tous les adhérents se doivent, dans la mesure du possible, de participer aux événements organisés par le club et par la municipalité. Un calendrier est établi en début de saison.

## Les compétitions :

---

Engager un jeune en compétition fait partie de la vie d'un club sportif comme le nôtre, mais ceci engendre un investissement et des coûts importants pour le club.

**Afin de responsabiliser chacun, tout enfant inscrit dans un groupe compétitif à l'obligation d'assister à toutes les compétitions auxquelles l'entraîneur l'aura inscrit.**

**Tous les entraînements sont obligatoires, sauf blessure bien entendu. Les absences régulières donneront lieu à un changement de groupe sans remboursement de la différence de cotisation.**

Les gymnastes seront engagés en compétitions individuelles sur proposition de l'entraîneur en accord avec les parents. Pour les compétitions par équipe, l'entraîneur sélectionnera 5 titulaires et 1 remplaçant. Selon les règlements fédéraux, l'entraîneur devra présenter 4 ou 5 gymnastes par agrès. Des changements peuvent être effectués entre chaque compétition.

Le calendrier prévisionnel des compétitions est affiché à l'entrée de la salle spécialisée et est consultable sur le site internet.

Les horaires de passage exacts sont communiqués par mail dès qu'ils sont annoncés par l'organisateur. Le rendez-vous se fera sur les lieux de la compétition. Les frais de déplacements sont à la charge des parents.

Lorsqu'un déplacement collectif est organisé, les frais de déplacement sont partagés entre tous les participants.

**L'engagement aux compétitions est payant pour le club, tout enfant inscrit en compétition et qui ne se présenterait pas à celle-ci sans avoir averti à temps son entraîneur (20 jours minimum), ou sans certificat médical, devra rembourser le montant des frais engagés (amende de la fédération + prix de l'inscription etc...).**

## Les membres du bureau :

---

### ILS SONT BENEVOLES.

Un dirigeant peut démissionner à tout moment. Il doit en informer l'association par courrier simple ou par déclaration portée sur le procès-verbal d'une réunion. Sa décision n'a pas à être justifiée mais ne doit pas porter préjudice à l'association.

Les absences injustifiées à plus de trois reprises lors des réunions du bureau entraîneront l'exclusion du membre manquant tacitement.

**Rôle du président :** il dirige l'administration de l'association, signe les contrats, a un rôle de représentation à l'égard des tiers, il présente le rapport moral de l'année écoulée à l'assemblée générale et il organise les activités de l'association.

**Rôle du secrétaire :** il tient la correspondance de l'association, les procès-verbaux des réunions, les demandes de subventions, etc...

**Rôle du trésorier :** il effectue les paiements, tient la comptabilité, encaisse les cotisations, les demandes de remboursement et présente le rapport financier à l'assemblée générale.

## Assemblée Générale :

---

Nous demandons aux parents et adhérents d'assister à l'assemblée générale.

Cette réunion statutaire a aussi pour but de permettre un dialogue parents-entraîneurs et responsable de l'association.

La présence des parents et adhérents à cette assemblée est un appui important au comité directeur de l'association dans ces démarches auprès des administrations et élus locaux.

Les questions diverses devront être posées au Bureau avant l'ouverture de l'assemblée générale dans les délais requis et précisées dans les statuts via les entraîneurs ou les membres du bureau

### Club Athlétique Fumacien

Complexe Sportif du Bois du Ham - Salle Spécialisée de Gymnastique Jean-Louis BLANC

Rue Albert Thomas, B.P. 11 - 08170 FUMAY - Tel : 06.81.52.88.09 - Site Web : [www.gymfumay.fr](http://www.gymfumay.fr)

Mail : [comitedirecteur.caf@gmail.com](mailto:comitedirecteur.caf@gmail.com)

La Présidente : Virginie ROGISSART

Le Secrétaire : Manon GOEMANS

